

VOTRE ADOLESCENT ET LE TELEPHONE MOBILE

Guide à l'usage
des parents



www.afom.fr

L'Association Française des Opérateurs Mobiles (AFOM) est l'association professionnelle qui représente les principaux acteurs de la téléphonie mobile en France (opérateurs de réseau, MVNO et licences de marque).

23, rue d'Artois
75008 Paris - France
Tél. : 33 (0)1 56 88 60 00

VOTRE ADOLESCENT ET LE TELEPHONE MOBILE

Guide à l'usage
des parents



AFOM
ASSOCIATION FRANÇAISE
DES OPÉRATEURS MOBILES



AFOM
ASSOCIATION FRANÇAISE
DES OPÉRATEURS MOBILES

VOTRE ADOLESCENT ET LE TELEPHONE MOBILE

Guide à l'usage
des parents

Tous droits réservés © AFOM, 2010 - Dépôt légal : octobre 2010.

Conception réalisation : Christophe Zemmer, Sur Un Nuage - Ariel Kyrou, Martine Horel, Moderne Multimédias
Illustration : Jean-Philippe Peyraud, Comillus - **Fabrication :** Valentine Mourier, Belle Mécanique - Roto Vincent, Tours.



Introduction

Choisir d'équiper son adolescent d'un téléphone portable engage la responsabilité de chaque parent. C'est la raison d'être de ce guide, conçu pour vous permettre de **mieux dialoguer avec votre ado** autour du mobile et de l'accompagner jour après jour dans l'apprentissage de ce nouvel outil de sociabilité.

Les parents ont aussi des messages à faire passer.



Alors que le plus souvent les adolescents sont bien plus technophiles que leurs parents, drôle de défi pour ces derniers de **transmettre les règles de savoir-vivre mobile... !** Ce guide apporte des réponses sur tous les petits et grands sujets : comment gérer la question de la dépense ? Comment s'assurer que son enfant ne fait pas un mauvais usage du portable ? **Comment réagir** en cas de vol, ou encore, comment anticiper les risques de mauvaise rencontre ou de contenus inadaptés ?

Sommaire

Les 10 règles d'or de la téléphonie mobile p. 06

01 | Avoir un téléphone mobile p. 08

Quand faut-il lui acheter son premier mobile ? p. 10

Quel téléphone portable choisir ? p. 12

Cartes, abonnements divers, etc. : quelle solution adopter ? p. 13

Que faire face à une facture trop élevée ? p. 14

L'utilisation du téléphone mobile est-elle dangereuse pour sa santé ? p. 15

02 | Utiliser le mobile de façon responsable p. 18

Téléphoner ou conduire : il faut choisir p. 20

La discrétion : un art de vivre dans les lieux publics p. 22

Ne pas tenter le diable et risquer de se faire voler son mobile... p. 24

Faire attention aux photos que l'on prend p. 25

Utiliser son mobile pour répondre à une situation d'urgence p. 26

Que faire de son ancien mobile lorsqu'on en achète un nouveau ? p. 27



03 | Réagir face aux petits et gros accidents p. 28

Télécharger sans risque p. 30

Éviter les spams, par SMS ou mail, et ne pas y répondre p. 31

L'empêcher d'accéder à certains contenus p. 32

Agir pour qu'il ne fasse pas de mauvaises rencontres p. 34

Contre le « sexting » et autres « happy slapping » p. 36

Réagir vite en cas de vol du mobile p. 37

04 | L'abécédaire du mobile p. 38

Postfaces p. 46

Postface Nadine Morano p. 48

Secrétaire d'État chargée de la famille et de la Solidarité

Les 10 règles d'or de la téléphonie mobile



01

Faire activer le contrôle parental pour éviter les contenus Internet sensibles



03

Maîtriser ses communications et leur coût

04

En deux roues, laisser la messagerie répondre

02

Parler doucement dans les lieux et les transports publics

05

En classe, éteindre son téléphone portable

06

Être aussi vigilant dans le monde virtuel que dans le monde réel

07

Informers ses parents ou son entourage en cas de doute sur un contenu, un message, un logiciel...



09

Dès l'achat, noter et conserver le numéro IMEI de son mobile, véritable « antivol » du portable (voir lexique page 43)

08

Ne pas faire aux autres ce que l'on ne voudrait pas qu'on nous fasse, en particulier pour les photos et vidéos

10

Faire recycler son « vieux » téléphone mobile en magasin

Les bons gestes, bien entendus !

Cinq messages ont été mis en exergue lors de la campagne radio de l'AFOM*, diffusée en août et septembre 2009, en partenariat avec les pouvoirs publics :

- ▶ la civilité dans les transports en commun, avec le ministère du Développement durable ;
- ▶ le recyclage des mobiles, avec le ministère du Développement durable ;
- ▶ le mobile en voiture, avec la Sécurité routière et l'Association Prévention routière ;
- ▶ le téléphone dans les établissements scolaires, avec le ministère de l'Éducation nationale ;
- ▶ le contrôle parental, avec le Secrétariat d'État à la Famille.

*Avec le soutien des principaux constructeurs de mobiles : Nokia, Samsung, HTC et LG.

Et n'oubliez pas un bon geste : utiliser le kit oreillette !



01 | Avoir un téléphone mobile

Vous allez offrir son premier mobile à votre fils ou votre fille ? Vous vous posez la question de passer à l'acte ? Quel appareil, quelle solution choisir ? Faut-il avoir peur pour sa santé ? Les factures ? Que faire si la première est astronomique ?

Quand faut-il lui acheter son premier mobile ?

Maintenant qu'il est adolescent, vous vous posez la question d'équiper votre enfant. D'ailleurs, lui-même vous en a fait la demande.

Aujourd'hui, la plupart des adolescents ont un téléphone mobile. Est-ce une raison suffisante pour équiper le vôtre ? D'autres critères doivent être pris en compte, car un mobile ne s'achète pas comme un gadget. D'un côté, cet outil, devenu une pièce maîtresse de la relation entre jeunes, accompagne la prise d'autonomie de l'adoles-

“ **L'heure de son mobile ?
C'est quand les parents
sont prêts...** ”

cent, rassure les adultes, permet de maintenir le lien dans le cas de parents séparés ou encore de résoudre des problèmes complexes d'organisation de la vie quotidienne. D'un autre côté, apprendre à attendre, désirer un objet, cela fait aussi partie de l'apprentissage de la vie !

Ce nouvel accessoire ne doit être un sujet ni de discorde ni d'inquiétude ! Pourquoi ne pas en faire un outil d'éducation ? À vous d'en fixer les repères ou les règles... Autoriser l'entrée dans l'univers du téléphone mobile peut être une marque de confiance. C'est aussi l'occasion d'un dialogue au sein de la famille. À charge pour vous de donner le bon exemple en matière de sécurité et de civisme.

82%

des Français de 12 ans et plus ont un téléphone mobile personnel ou professionnel.*

* Source : sondage TNS Sofres/AFOM, août 2010.

« Les différents membres de la famille se retrouvent aujourd'hui autour de ce que certains sociologues appellent le "cœur virtuel" du foyer. Parmi les objets du quotidien, le téléphone mobile apparaît d'une certaine façon comme le plus petit dénominateur commun, autour duquel sont mis en partage le temps, les valeurs, le budget... Il fait office à la fois de cordon ombilical (il permet de rester en contact) et de cordons de la bourse (il entre dans la gestion des dépenses). Il sert aussi à sa façon de "règles" du foyer, en poussant à redéfinir les règles de comportements "familialement" corrects. »

Anne Jarrigeon, chercheuse en sciences de l'information et de la communication, et Joëlle Menrath, co-auteur de *Mobile Attitude*, *Ce que les portables ont changé dans nos vies* (Hachette, 2005).



100%

des filles de 15 à 17 ans* ont un téléphone mobile personnel.

95%

des garçons de 15 à 17 ans* ont un téléphone mobile personnel.

97%

des jeunes de 15 à 17 ans* considèrent le téléphone mobile comme une bonne chose pour la société, contre 84 % des Français.

* Source : sondage TNS Sofres-AFOM, août 2010.

Quel téléphone portable choisir ?

La décision de lui offrir un mobile est prise. Oui, mais lequel choisir ?

Le mobile est non seulement un outil de communication, mais aussi, et de plus en plus, un support privilégié de l'image et des loisirs. Les téléphones portables « basiques » permettent avant tout de téléphoner et d'envoyer des SMS. Plus ou moins sophistiqués, les mobiles « multimédias » permettent de jouer facilement, d'écouter de la musique, de prendre ou d'envoyer des photos et des vidéos, et même, pour ceux que l'on appelle les « smartphones », d'accéder à l'Internet mobile.

Faites le point avec votre enfant sur les usages qu'il souhaite et ceux que vous lui permettez, afin de choisir le mobile le mieux adapté.

→ **Voir le lexique :** bluetooth ; charte ; contrôle parental ; courrier électronique ; IM ; Internet ; iPhone ; kit oreillette ; MMS ; multimédia mobile ; smartphone ; SMS.

Des conseils pour les jeunes handicapés

Les opérateurs ont pris des engagements dès 2005, formalisés dans une charte, afin de faciliter l'accès des personnes handicapées à la téléphonie mobile, car c'est l'un des outils qui favorise leur autonomie. Dans ce cadre, et depuis la fin 2008, la base de données GARI aide les personnes handicapées dans leur choix d'un mobile adapté à leur situation. Adresse Internet : www.mobileaccessibility.info



78%

des 15-17 ans* équipés ont un mobile qui leur permet, en plus des fonctions de base, de prendre des photos ou d'écouter de la musique.

16%

des possesseurs de mobile ont donné leur ancien mobile à des proches lorsqu'ils l'ont changé.*

* Source : sondage TNS Sofres-AFOM, août 2010.

Cartes, abonnements divers, etc. : quelle solution adopter ?

Il existe différentes formules d'abonnement ainsi que des cartes prépayées. Quelle est la solution la mieux adaptée ?

Pour maîtriser le budget téléphonique d'un adolescent, il existe deux solutions. D'abord, le forfait bloqué, dont le principe est simple : l'utilisateur dispose d'un crédit de communication mensuel fixe indispensable pour communiquer, moyennant un abonnement qui l'engage sur une durée. Ensuite, il y a le système « prépayé », c'est-à-dire que l'utilisateur achète un crédit de communication qu'il doit utiliser avant une date fixée. Dans les deux cas, une fois le crédit épuisé, il devient impossible d'appeler, mais l'on peut recevoir des communications. Les numéros d'urgence restent néanmoins accessibles, même sans crédit. Si l'on opte pour le forfait, il est possible de recevoir une facture détaillée. Et l'option « SMS illimités » ? Plus de la moitié des adolescents en disposent*, car ils envoient bien plus de SMS qu'ils n'appellent !

→ **Voir le lexique :** data ; Internet ; prépayé ; postpayé ; SMS ; MMS ; téléchargement.

79%

des adolescents* équipés disposent d'un forfait, 65 % d'entre eux ont un forfait bloqué.

* Source : étude TNS Sofres-UNAF et Action Innocence, septembre 2009.

La nécessaire adéquation entre portable et forfait

Si votre enfant est équipé d'un terminal « basique », l'offre prépayée reste envisageable. En revanche, s'il dispose d'un mobile plus sophistiqué, qu'il télécharge de la musique ou va sur Internet, sa consommation va augmenter. Faites vos calculs pour adapter son forfait, qu'il soit ou non bloqué, à son usage.

Que faire face à **une facture** trop élevée ?

Vous recevez la facture téléphonique de l'abonnement de votre enfant, et vous la trouvez vraiment énorme...

En général, c'est au cours de la phase d'équipement que les parents discutent le plus du mobile avec les adolescents. Ensuite, l'usage qu'ils en ont ne fait l'objet que de rares conversations. Alors, si vous recevez une facture dont vous ne comprenez pas le montant, plutôt que d'enrager, servez-vous de cette opportunité pour discuter avec votre enfant. Vous comprendrez pour quels usages le forfait a été dépassé et, par extension, vous en saurez plus sur sa vie d'adolescent. Au besoin, si son forfait n'est vraiment plus adapté à ses besoins, cherchez ensemble une meilleure formule, par exemple avec de l'illimité pour les appels ou les SMS. Pour prévenir d'autres problèmes, indiquez-lui les raisons qui peuvent faire gonfler sa facture. S'il doit partir en séjour linguistique, notamment, dites-lui qu'à l'étranger, il paie aussi quand on l'appelle, et que le coût de l'Internet mobile n'y est pas le même.

→ **Voir le lexique :** blog ; data ; Internet ; kiosque ; MMS ; multimédia mobile ; portail ; smartphone ; SMS ; téléchargement.

« Parler, une fois par mois, du forfait et du dépassement (que je paye) est une façon de parler avec mon fils de ses amis, des personnes à qui il téléphone, de ce qu'il fait le soir - autrement il ne me dit rien, et râle quand je l'appelle trop souvent pour lui demander des nouvelles. »

Témoignage d'une mère cité par Anne Jarrigeon et Joëlle Menrath, chercheuses en sciences de l'information et de la communication, dans l'enquête *Le téléphone mobile aujourd'hui : perceptions et pratiques* réalisée pour l'AFOM en 2007.



L'utilisation du téléphone mobile est-elle **dangereuse** pour sa santé ?

Vous entendez tout et son contraire à propos du mobile, des ondes radio et de la santé... Qu'en est-il exactement ?

Lors d'une communication, un téléphone mobile émet des ondes radio auxquelles l'utilisateur est partiellement exposé. L'OMS et les autorités sanitaires indiquent, cependant, que l'on ne détecte aucun risque sanitaire lorsque la tête et le tronc sont exposés à une puissance inférieure à 2W/kg. Ce qui explique qu'aucun des téléphones mobiles commercialisés en France, utilisés dans les conditions préconisées par le fabricant, n'expose à plus de 2W/kg. En mai 2010, suite à la publication de l'étude épidémiologique INTERPHONE, l'OMS précisait : « *Un grand nombre d'études ont été menées au cours des deux dernières décennies pour déterminer si les téléphones portables représentent un risque potentiel pour la santé. À ce jour, aucun effet nocif pour la santé n'a pu être attribué à l'utilisation du téléphone portable.* »

En octobre 2009, le gouvernement s'était exprimé sur le même sujet : « *... s'agissant des risques liés à l'exposition individuelle aux champs émis par les téléphones mobiles et sur la base de la synthèse réalisée, les études biologiques, cliniques et épidémiologiques, montrent que ces risques ne sont pas avérés. Pour autant ils ne peuvent être à ce stade totalement exclus, confortant l'intérêt de poursuivre la recherche dans ce domaine et de conserver l'attitude de précaution actuellement recommandée par le Gouvernement, en particulier s'agissant des enfants.* »

De son côté, dans son avis du 15 Octobre 2009, l'AFSSET recommandait « *de réduire l'exposition des enfants en incitant à un usage modéré du téléphone portable* ».

Ce que vous pouvez faire

- Inciter son enfant à utiliser le kit oreillette et à tenir son mobile éloigné de son bas-ventre,
- Passer ses appels en zone de bonne réception (repérée par le grand nombre de barrettes sur l'écran),
- choisir un mobile en fonction du DAS permet de s'assurer que le niveau maximal d'exposition de la tête aux ondes radio ne dépassera pas la valeur indiquée,
- S'informer régulièrement sur le site Internet de l'OMS (www.who.int/peh-emf/fr), le portail du Gouvernement (www.radiofrequences.gouv.fr), le site du Ministère de la Santé (www.sante.gouv.fr) et le site d'information dédié de l'AFOM (www.mobile-et-sante.fr).

Par ailleurs, rappelez-lui qu'il est capital de ne pas écouter de la musique à pleine puissance avec son mobile ou son baladeur, sous peine d'endommager irrémédiablement son audition !

Du principe de précaution...

L'usage généralisé du mobile ne date que d'une dizaine d'années, ce qui constitue un recul encore insuffisant. Les recherches scientifiques se poursuivent et l'hypothèse d'un risque sanitaire ne peut être absolument écartée pour l'instant.

C'est pourquoi le Ministère de la Santé, en application du principe de précaution, recommande aux utilisateurs de réduire leur exposition aux ondes radio par l'emploi d'un kit oreillette qui éloigne le téléphone de la tête. Les femmes enceintes sont également incitées à éloigner le mobile de leur ventre et les adolescents de leur bas-ventre. Par ailleurs, il est conseillé de toujours téléphoner dans de bonnes conditions de réception, afin de diminuer la puissance des ondes émises par l'appareil.

De même, le Ministère de la Santé, invite les parents à modérer l'usage du mobile par les enfants dont l'organisme en développement serait plus sensible aux risques.

Il est vrai, cependant, que la généralisation des SMS, des smartphones et de l'Internet mobile conduit à utiliser le portable en mode écran, donc loin de la tête.

... aux précautions d'utilisation

Tous les téléphones mobiles commercialisés en France doivent avoir un DAS (Débit d'Absorption Spécifique) inférieur à 2 W/kg, qui est la limite recommandée par l'OMS pour assurer la sécurité et la protection des utilisateurs.

Ce seuil de 2W/kg est repris en France dans le Décret n° 2003-961 du 8 octobre 2003.

Les arrêtés du 8 octobre 2003 relatifs à l'information des consommateurs et fixant les spécifications techniques applicables aux équipements terminaux radioélectriques contraignent les fabricants, à mentionner le DAS du matériel et à recommander dans leurs notices certains modes d'utilisation (kit piéton, bonne réception...)

La Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite « loi Grenelle 2 » impose également :

- Un kit oreillette doit être fourni avec tout téléphone mobile commercialisé en France.
- Le DAS et la recommandation d'utiliser le kit oreillette doivent être indiqués pour tout téléphone mobile commercialisé en France.
- Toute publicité visant à promouvoir l'usage du téléphone mobile par des enfants de moins de 14 ans est interdite.
- L'usage du téléphone mobile par les élèves dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les collèges est interdit pendant les cours et dans les lieux prévus par les règlements intérieurs.
- La commercialisation de tout appareil radioélectrique dédié aux enfants de moins de 6 ans peut être interdite par arrêté du Ministre de la Santé.

Ce que font les opérateurs

Les opérateurs appliquent depuis plusieurs années déjà certaines dispositions de la loi Grenelle 2.

- Ils indiquent le DAS des téléphones dans leurs boutiques, sur leurs brochures et leurs sites Web,
- Ils fournissent un kit oreillette avec chaque téléphone mobile,
- Ils diffusent un dépliant sur la santé dans leurs boutiques ou avec le matériel vendu,
- Ils ne font ni marketing, ni publicité ciblant les enfants,
- Ils ne commercialisent pas de téléphone mobile simplifié, dédié aux plus jeunes.

→ Voir le lexique : barrettes à l'écran ; DAS ; Interphone ; kit oreillette ; smartphone ; SMS.





02 | Utiliser le mobile de façon responsable

Qu'il s'agisse du respect dans les lieux publics, des photos qu'il prend, des situations d'urgence ou des risques de vol, quelle est l'attitude de votre ado ? Le mobile suppose des règles de savoir-vivre et de bonne conduite, dans tous les sens du terme. C'est à vous de guider votre enfant sur ce chemin.

Téléphoner ou conduire : il faut choisir

Dans la rue, vous croisez votre enfant en train de téléphoner ou d'envoyer un SMS, tout en circulant à vélo, à scooter, à rollers...

Téléphoner, lire ou écrire un SMS, écouter sa messagerie, utiliser la fonction GPS ou encore chercher une information sur Internet sont des activités qui demandent de l'attention. De ce fait, l'utilisation du téléphone mobile n'est pas compatible avec des activités telles que le

“
Téléphoner au volant multiplie les risques d'accident par 5*
”

Que dit la loi ?

Le Code de la route stipule dans l'article R412-6-1 que : « *L'usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation est interdit.* » ; et dans l'article R412-6 : « *Tout conducteur doit se tenir constamment en état et en position d'exécuter commodément et sans délai toutes les manœuvres qui lui incombent.* »

vélo ou le roller, et encore moins avec la conduite d'un véhicule motorisé. Il en va d'ailleurs de même pour le piéton, qui pourrait oublier qu'il traverse la rue et que des voitures circulent lorsqu'il téléphone en marchant.

Rappelez à votre enfant que s'affranchir des règles de « bonne conduite » représente un danger pour lui-même et pour les autres, et qu'une seule seconde d'inattention peut conduire à un drame.

→ Voir le lexique : e-mail ; MMS ; multimédia mobile ; SMS.

Circulation rime avec prudence

Qu'il se déplace sur le trottoir ou sur la chaussée, l'adolescent équipé d'un mobile ne doit perdre de vue ni les règles élémentaires de prudence ni celles du Code de la route. Les utilisateurs de roller ou de trottinette doivent pouvoir réagir au quart de tour lorsqu'ils circulent sur un trottoir, comme les piétons. Ils doivent rester attentifs à tout ce qui se

passé autour d'eux et donc s'arrêter autant que possible pour utiliser leur mobile. En voiture ou sur un deux-roues, motorisé ou non, le conducteur ne doit pas décrocher en cas d'appel, mais laisser la messagerie répondre (comme le préconise la campagne radio 2009 de l'AFOM) et attendre d'être arrivé à bon port pour écouter ses messages. En

cas de besoin urgent de communiquer, il faut s'arrêter dans un endroit sûr pour passer ses appels et utiliser les fonctions SMS, MMS, e-mail et multimédia. Si l'on porte un casque, le mobile ne doit jamais être coincé dessous, sinon sa protection ne serait plus efficace à cent pour cent.

90%

des accidents*
sont liés à une
transgression aux
règles du Code
de la route.

*Source : campagne
Sécurité routière
« Un accident n'arrive
jamais par accident »,
septembre-octobre 2009.



La discrétion : un art de vivre dans les lieux publics

Au restaurant, dans le train ou le métro, votre enfant téléphone comme s'il était chez lui : il parle fort, éclate de rire, écoute la musique à fond sans percevoir les regards braqués sur lui... et sur vous.

Certes, chacun est, selon sa personnalité, plus ou moins sensible au regard des autres, plus ou moins conscient de déranger ou pas. Et puis, la tolérance est variable selon les lieux, les circonstances. Comment, dès lors, expliquer à un adolescent le juste comportement à adopter ? Glisser à son oreille : « Euh, je crois que tu déranges !, c'est trop fort... », devrait lui permettre de commencer à ouvrir les yeux sur les personnes qui l'entourent. Déjà, dans certains lieux publics, notamment les établissements scolaires, les directives sont généralement claires : il est interdit de se servir d'un mobile pour téléphoner, jouer ou se connecter à un service multimédia.

73%
des Français*
estiment qu'il n'est
pas convenable de
téléphoner dans
une salle d'attente.

55%
pensent qu'il est
correct de dire à
quelqu'un, dans
un lieu public,
qu'il parle trop fort
dans son téléphone
mobile.

* Source : étude TNS
Sofres - AFOM, août 2008.

“ Euh... Je crois que tu déranges...
Parle un peu moins fort... ”

Ensuite, là où une sonnerie de téléphone serait tout à fait malvenue, par exemple au restaurant ou dans une salle de spectacle, la politesse veut que l'on éteigne son mobile ou qu'on le mette en mode silencieux. Enfin, dans les transports en commun, les magasins, les stades, etc., l'usage est toléré, mais à condition de ne déranger personne et de rester discret. Faites passer l'info à votre ado...

→ Voir le lexique : Kit oreillette ; multimédia mobile ; MMS.

De nouvelles règles de « savoir-vivre mobile » !

Quelques recommandations
à faire aux adolescents :

- ▶ « Pense à la tranquillité et au respect des personnes qui t'entourent » ;
- ▶ « Éteins ton téléphone portable pendant les cours » ;
- ▶ « Passe en mode vibreur ou silencieux au restaurant, dans une boutique, une salle d'attente, etc., sachant que tu pourras toujours écouter tes messages plus tard » ;
- ▶ « Éloigne-toi des autres si tu souhaites discuter au téléphone dans un lieu public » ;

- ▶ « Ne laisse pas ton portable sonner longtemps, si tu ne souhaites pas prendre l'appel, en appuyant quelques secondes sur la touche « dièse » de ton clavier » ;
- ▶ « Respecte les interdictions de téléphoner dans les lieux publics ».



Éteindre son mobile en cours, c'est classe !

Si les téléphones sonnaient sans cesse pendant les cours, ce serait invivable ! Donc, pour ne déranger ni l'enseignant ni les autres élèves, le mobile reste éteint ou est mis sur messagerie. La loi Grenelle II stipule que, dans les collèges, l'utilisation durant toute activité d'enseignement et dans les lieux prévus par le règlement intérieur, par un élève, d'un téléphone mobile est interdite. Un principe plein de bon sens, soutenu par la campagne radio de l'AFOM en 2009.

84%
des Français* jugent
qu'il n'est pas
convenable d'exposer
sa vie privée via une
conversation sur mobile,
dans un lieu public.

* Source : étude TNS
Sofres - AFOM, août 2008.

Ne pas tenter le diable et risquer de se faire voler son mobile...

Votre enfant laisse son mobile traîner sur les tables, il le montre à tout le monde, le tenant à la main dans la rue...

Le mobile est un objet sophistiqué, convoité et facile à voler compte tenu de sa petite taille. Pour qu'il ne disparaisse pas dans la poche d'un autre, conseillez à votre enfant de ne pas exhiber son téléphone, notamment sur une table dans un lieu public, dans sa main s'il ne s'en sert pas ou encore sur le tableau de bord ou le siège d'une voiture. Dites-lui qu'il est préférable d'éviter de porter son mobile dans la poche extérieure de



« En cas d'agression, l'enfant ne doit pas essayer de se défendre tout seul car il prendrait un risque inutile. »

Dr Claude Allard, psychiatre des hôpitaux.

son sac ou de son vêtement ou de l'accrocher à sa ceinture. Il ne doit pas non plus remettre son téléphone à un inconnu qui le lui demanderait pour passer un appel urgent. Conseillez-lui de se méfier des pickpockets dans les transports en commun, les files d'attente, les magasins... Rappelez-lui aussi que le code PIN constitue un antivol pour sa ligne, et le numéro IMEI, un autre pour son terminal. Notez ce dernier dès l'achat pour rendre le mobile inutilisable s'il est volé (cf. page 37).

→ Voir le lexique : code PIN ; IMEI.

2,6
vols pour 1000
mobiles en 2009*,
contre 2,7 en 2008.

* Source : chiffres 2009 communiqués par la Police nationale en juin 2010.

Faire attention aux photos que l'on prend

Votre fils ou votre fille n'arrête pas de prendre des photos avec son mobile, sans demander d'autorisation, puis les publie sur son blog...

90%
des adolescents de
15 à 17 ans prennent
des photos avec leur
téléphone mobile.*

* Source : sondage TNS
Sofres/AFOM, août 2010.

Cultiver sa créativité en faisant des clichés de personnes de son entourage, de paysages, d'objets ou d'animaux, est un usage tout à fait plaisant du mobile et ne pose pas de problème. Mais il est interdit de prendre, sans leur autorisation, des photos de personnes reconnaissables et de les diffuser sur Internet, sans accord préalable, même sur un blog ou une page « perso ». Et ce qui vaut pour les photos vaut aussi pour les vidéos. Manifestez bien votre désapprobation si votre enfant agit de la sorte. Expliquez-lui qu'une utilisation responsable de son mobile signifie respecter les droits d'autrui, et qu'il ne doit pas faire aux autres ce qu'il ne voudrait pas qu'on lui fasse.

→ Voir le lexique : blog ; Facebook ; Internet ; multimédia mobile ; smartphone.

Que dit la loi ?

L'article 9 du Code civil précise :
« Chacun a droit au respect de sa vie privée. Les juges peuvent, sans préjudice de la réparation du dommage subi, prescrire toutes

mesures, telles que séquestre, saisie et autres, propres à empêcher ou faire cesser une atteinte à l'intimité de la vie privée : ces mesures peuvent, s'il y a urgence, être ordonnées en référé. »

Utiliser son mobile pour répondre à une situation d'urgence



Votre enfant vous appelle, paniqué : une personne vient de s'évanouir devant ses yeux...

Si un adolescent doit appeler les secours depuis son mobile, rappeler lui que, dans tous les cas, sa carte Sim doit être activée (code pin validé) et conseillez-lui de composer le numéro d'appel d'urgence 112. Ce numéro est accessible en France et dans toute l'Europe, et donc utile en cas de voyage à l'étranger, valable autant pour les secours aux personnes, médicales ou autres, que pour les urgences en matière de sécurité.

Le 112 et les autres numéros d'urgence sont accessibles gratuitement depuis n'importe quel mobile, même sans crédit.

Il suffit de se trouver dans une zone couverte par au moins un opérateur de téléphonie mobile, et pas nécessairement le sien. Informez votre enfant des circonstances dans lesquelles il peut appeler ces numéros. Expliquez-lui aussi que leur facilité d'accès ne lui donne pas la liberté de les composer sans motif ou pour de fausses alertes. Cela peut priver de ressources ceux qui en ont vraiment besoin et entraîner des poursuites judiciaires.

→ Voir le lexique :

code PIN ; ICE ; opérateur.

20
millions d'appels
d'urgence environ*
sont émis chaque
année depuis un
mobile.

* Source : AFOM.

En plus du 112 (numéro d'urgence européen), six numéros à mémoriser

- 15 : SAMU (urgence médicale) ;
- 17 : police nationale ou gendarmerie nationale (urgence sécuritaire) ;
- 18 : sapeurs pompiers (secours aux personnes en cas d'incendie, d'accident de la route, de personne en péril...) ;
- 115 : urgence sociale ;
- 119 : enfance maltraitée ;
- 116 000 : disparition d'enfant (numéro européen).

Que faire de son ancien mobile lorsqu'on en achète un nouveau ?

Votre enfant veut changer de mobile. Que faire de l'ancien ?

Choisir un nouveau mobile, c'est toujours sympathique, mais comment dire au revoir à l'ancien, et que faire de sa batterie, son chargeur, ses accessoires ? Certains les conservent dans un tiroir « au cas où ». D'autres les donnent à un proche. Mais, si personne n'en a plus l'usage, pourquoi ne pas opter pour le recyclage, puisque dans tous les cas, c'est ainsi que s'achèvera son temps de service ? Surtout, ne jetez ni le mobile ni la batterie à la poubelle ! Le premier contient des métaux qui peuvent être recyclés, la seconde des substances qu'il faut traiter. Rapportez-les dans un point de vente, si possible avec tous les accessoires. Sachez que certains opérateurs proposent aussi ce service via leur site internet. En fonction de leur état, ils seront soit recyclés soit réparés pour commencer une seconde vie dans les pays où la téléphonie mobile peut être un accélérateur de développement ou auprès de personnes défavorisées. Sachez qu'avant toute opération, les données contenues dans le mobile sont entièrement effacées.



500 000

mobiles* ont été collectés par
l'ensemble des opérateurs en 2009
dans leurs points de vente.

* Source : AFOM 2009.

Que dit la loi ?

Une contribution environnementale (éco-participation) est appliquée à tout achat d'un équipement électrique et électronique neuf, afin de financer la collecte et le traitement des déchets correspondants. L'élimination des déchets issus de ces équipements relève du décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005.



03 | Réagir face aux petits et gros accidents

Il y a les petits soucis comme le spam. Et les vrais problèmes, heureusement plus rares, comme le harcèlement. Dans tous les cas, mieux vaut anticiper, avec le contrôle parental par exemple, ou en prenant bonne note des numéros « antiviol » ou tout simplement en discutant de ses usages avec votre ado.

Télécharger sans risque

Votre enfant écoute des musiques dont vous n'avez pas les CD et stocke toute une collection d'images, de sonneries, de fichiers et de jeux dont vous ne connaissez pas la provenance...



Que dit la loi ?

Utiliser des contenus multimédias téléchargés illégalement constitue une violation du droit d'auteur, punie comme un acte de contrefaçon.

En téléchargeant, les adolescents s'exposent à deux risques, l'un légal, l'autre technologique.

Le premier touche au respect du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Comme les disques, les films, les livres ou les jeux vidéo vendus en magasins, les contenus accessibles via le mobile sont protégés par la loi. Il est interdit de les copier sans autorisation.

Le second risque se rapporte aux virus qui peuvent endommager le matériel. Pour les contrer, des antivirus pour mobile arrivent sur le marché.

→ Voir le lexique : kiosque ; portail ; téléchargement ; virus.

« Les nouveaux mobiles ouvrent de nombreuses portes jusque-là réservées à l'ordinateur. Votre enfant ne peut pas se guider seul dans cet univers virtuel car il peut y rencontrer des écueils. C'est comme se jeter à l'eau sans savoir nager. Apprenons-lui à le faire afin de lui donner progressivement son autonomie. »

Dr Claude Allard, psychiatre des hôpitaux.

Éviter les spams, par SMS ou mail, et ne pas y répondre

Votre enfant vient vous voir : on lui propose des cadeaux par SMS ou par mail sur son téléphone portable...

Moins méfiants que les adultes, les adolescents constituent une cible privilégiée pour les émetteurs de spams. Ces messages indésirables, nés au pays de l'Internet, voyagent maintenant dans l'univers du mobile via SMS, MMS ou mails. La plupart prennent la forme d'un message de nature commerciale, souvent trop beau pour être vrai, émis par un inconnu. Pour connaître le nom et les coordonnées de l'émetteur, il faut répondre « contact » au message reçu, et pour que ses envois cessent, répondre « stop ». D'autres types de spams, comme les « ping calls », sont de véritables attrape-nigauds : ils incitent à rappeler un numéro surtaxé. Avant tout, conseillez à votre enfant de ne donner ni son numéro de mobile ni son accord pour recevoir des messages, lorsqu'il remplit un questionnaire papier ou sur Internet.

→ Voir le lexique : MMS ; opérateur ; ping call ; SMS ; spam.

33 700 : un numéro contre les spams

Votre enfant peut répondre « stop » pour demander à l'expéditeur de cesser les envois. Il peut aussi transférer les SMS suspects au 33 700, le numéro mis en place pour lutter contre les SMS indésirables. Le service lui enverra un accusé de réception et l'invitera éventuellement à compléter le signalement. En cas d'arnaque téléphonique, les opérateurs prendront les mesures appropriées (ce qui pourra aller jusqu'à la coupure du numéro frauduleux).

plus de
900 000

signalements de spams ont été envoyés au numéro 33 700 depuis sa création au 31 août 2010*.

* Source : association SMS+.

L'empêcher d'accéder à certains contenus

Tout a commencé par un jeu autour de l'élevage de cochons virtuels, et maintenant votre enfant accède à des images pornographiques. Que faire ?

Comme sur Internet, il est possible d'accéder depuis un mobile multimédia à des contenus choquants. Pour en interdire l'accès à un adolescent, la solution c'est le contrôle parental sur mobile. Il vous suffit d'accepter son activation proposée par le vendeur (sur le mobile du mineur lors de l'achat). Avant cela,

“

Le contrôle parental, ce n'est pas du flicage ! Juste une précaution...

”

prenez soin d'expliquer votre démarche à votre enfant. Valorisez l'idée que vous souhaitez le protéger des risques de mauvaises rencontres, par exemple. Et si vous préférez vous passer du contrôle parental, laissez la porte ouverte pour discuter ensemble de ce qui pourrait le choquer.

→ Voir le lexique : charte ; contrôle parental ; Internet ; kiosque ; OCLCTIC ; portail ; sexting ; happy slapping.

Signalez les contenus odieux

Face à des contenus illicites (pornographie infantile, apologie de crimes de guerre, incitation à la haine raciale, au terrorisme, etc.), vous avez la possibilité, si ce n'est le devoir citoyen, d'effectuer un signalement via votre mobile sur www.pointdecontact.net ou par Internet sur www.internet-signalement.gouv.fr.

Le contrôle parental, c'est gratuit !

Le contrôle parental est un moyen simple d'être certain que votre fille ou votre fils n'accèdera pas depuis son mobile à des contenus sensibles. De plus, c'est

gratuit. Si vous ne le faites pas activer en point de vente lors de l'achat, vous pouvez le faire quand vous le souhaitez, sur simple demande aux services clients de l'opérateur.

Seuls les sites autorisés du portail et du kiosque de l'opérateur restent alors accessibles. Une sécurité préconisée par l'AFOM dans sa campagne radio 2009.

1 million*

c'est le nombre de mobiles sur lesquels le contrôle parental était activé à fin septembre 2010.

* Source : AFOM.

« La vision d'actes sexuels des adultes peut perturber le développement psychique de l'enfant et lui donner une vision faussée de la sexualité. Il risque de reproduire le comportement des acteurs dans sa vie réelle. Il en est de même pour les images violentes qui peuvent le choquer. Si la violence verbale ou physique est présentée comme étant la seule réponse à la résolution des conflits, l'enfant conclura que seule compte "la loi du plus fort" ».

Dr Claude Allard,
psychiatre des hôpitaux.



Agir pour qu'il ne fasse pas de mauvaises rencontres

Vous avez le sentiment que votre enfant passe son temps à « chatter » avec ses amis, et vous ne voudriez pas qu'il aille plus loin et fasse de mauvaises rencontres, réelles ou virtuelles...

Un adolescent qui « chatte » sur Internet peut décider à tout moment de sortir du forum public et de poursuivre sa discussion sur son mobile. Il s'expose alors à des risques non négligeables : rendez-vous dans le monde réel avec des inconnus, harcèlement, chantage, manipulation, réception de messages malfaisants, d'images dégradantes ou illicites... Votre ado ne doit ni culpabiliser, ni s'enfermer. La solution ? Elle passe là encore par le dialogue, à même de créer la confiance.

→ **Voir le lexique :** blog ; chat ; contrôle parental ; Facebook ; IM ; Internet ; kiosque ; MMS ; portail ; sexting ; SMS ; Twitter.



Prudence avec les chats...

Assurez-vous que votre enfant connaît les quatre règles de base des chats :

- ▶ prendre un pseudonyme et ne pas utiliser, par exemple, son prénom ;
- ▶ ne pas donner son nom, son numéro de téléphone ou son adresse ;
- ▶ ne rien dire du lieu où il vit et des habitudes de vie qui permettraient de l'identifier ;
- ▶ ne pas accepter de rendez-vous.

Limitez les risques virtuels ou réels !

Pour que tout le monde dorme tranquille :

- ▶ discutez avec votre enfant des « chats » auxquels il participe, rappelez-lui qu'il doit toujours avoir en tête qu'il ne connaît pas son interlocuteur, qu'il ne doit pas accepter de rendez-vous avec un inconnu, qu'il ne doit même pas accepter de discuter sur Internet en dehors du forum public ;
- ▶ demandez-lui de vous signaler tout message qui le met mal à l'aise ;
- ▶ conseillez-lui d'utiliser la fonction « stop », si elle est disponible, lorsqu'il ne veut plus recevoir de messages de la part d'un éditeur indélicat ;
- ▶ demandez à votre enfant de ne jamais répondre à un SMS ou à un MMS qui l'a mis mal à l'aise ou émis par un inconnu, et incitez-le à vous en parler (de votre côté, sauvegardez ces messages) ;
- ▶ contactez la police ou la gendarmerie en cas de réception de messages ou d'images malveillants ou illicites, ou encore d'appels ou de messages répétés d'inconnus.

« Internet est un outil fantastique, mais les risques y sont accessibles d'un seul clic. Il est donc essentiel de mettre en garde les jeunes utilisateurs contre les risques existants et de leur enseigner des règles d'autoprotection. Nous faisons souvent le parallèle avec la sécurité routière : aucun parent ne laisserait son enfant traverser la route sans lui avoir expliqué au préalable comment le faire en toute sécurité. Il en va de même pour Internet. Les parents doivent fixer un cadre d'utilisation et accompagner les enfants dans leur découverte. »

Valérie Wertheimer,
présidente-fondatrice d'Action Innocence.
Voir aussi : www.actioninnocence.org

15%

des adolescents* équipés ont déjà donné leur numéro de mobile à un inconnu rencontré sur Internet.

20%

des filles* équipées considèrent avoir déjà été harcelées sur leur mobile (contre 12 % pour les garçons).

* Source : étude TNS Sofres-UNAF et Action Innocence, septembre 2009.

Contre le « sexting » et le « happy slapping »

La mère d'une copine de votre fille au collège vous raconte comment le proviseur a découvert que des images d'élèves dans des situations compromettantes circulaient dans l'établissement via les téléphones portables...

Avec l'usage de l'appareil photo intégré au mobile et la possibilité de faire des vidéos, toutes sortes d'images circulent via le Web ou les MMS, en particulier certaines, érotiques ou violentes, réalisées dans le cadre de jeux de séduction ou d'humiliation. Les conséquences pour les adolescents peuvent être très graves.

8%

des adolescents*
équipés ont reçu
des vidéos violentes
sur leur mobile.

*Source : étude TNS Sofres-UNAF et Action Innocence, septembre 2009.

Si besoin, contactez Net Écoute Famille au 0820 200 000 (0,09 €/min).
→ Voir le lexique : happy slapping ; Internet ; MMS ; sexting.

« Certains jeunes utilisent les nouvelles technologies de manière parfaitement abusive, et il est primordial que leurs parents s'autorisent enfin à leur poser des limites. »

Béatrice Copter-Royer, psychologue clinicienne et cofondatrice de l'association e-enfance.

Que dit la loi ?

Fixer, enregistrer ou transmettre l'image ou la représentation d'un mineur lorsque cette image ou cette représentation présente un caractère pornographique relève de l'article 227-23 du Code pénal. Soumettre une personne à des actes de barbarie ou enregistrer sciemment des images relatives à la commission de ces infractions relève des articles 222-1 et 222-3 du Code pénal.

Réagir vite en cas de vol du mobile

Votre enfant revient en état de stress à la maison, il vient de se faire voler son mobile...



Évidemment, il y a urgence à bloquer la ligne téléphonique, et aussi l'appareil lui-même. Mais dans le même temps, rassurez l'adolescent, car se voir délester de son objet fétiche, c'est tout de même traumatisant. Quelques mots comme : « Ta sécurité est plus importante que le matériel ; tu as bien fait de ne pas résister et de donner ton téléphone puisque tu étais menacé », permettront de prendre un peu de recul. Expliquez-lui aussi que rendre le portable inutilisable sur le territoire français, cela dissuade les voleurs et constitue donc un geste citoyen. Si le moment s'y prête, rappelez-lui également comment ne pas tenter les voleurs (cf. page 24).

→ Voir le lexique : IMEI ; opérateur.

Les gestes prioritaires

- ▶ Appelez immédiatement le service client de l'opérateur pour bloquer la ligne téléphonique (même pour une carte prépayée) ;
- ▶ portez plainte auprès du service de police ou de gendarmerie le plus proche, en vous munissant du code IMEI du mobile volé à noter dès l'achat (visible en tapant sur le clavier de téléphone mobile le code suivant : *#06#) ;

- ▶ envoyez une copie de la plainte, par courrier, au service client de votre opérateur pour bloquer à distance le téléphone qui deviendra inutilisable pour le voleur ;
- ▶ en complément, si vous avez souscrit une assurance, faites une déclaration de vol à l'assureur.

Le projet de loi LOPPSI 2, en cours de discussion au Parlement, prévoit une transmission systématique de la plainte pour vol à l'opérateur mobile concerné par les services de police ou de gendarmerie.

157 000

mobiles ont été volés en France en 2009, selon la Police nationale, soit un recul de 10 % par rapport à 2008, alors que le nombre de mobiles en circulation a continué d'augmenter.

04 | L'abécédaire du mobile

2G

Deuxième génération de téléphonie mobile dans le monde. Le réseau 2G correspond à la norme GSM (Global System for Mobile Communication). Le 1^{er} appel passé sur un réseau GSM (2G) date de 1991.

3G

Troisième génération de téléphonie mobile, associée en Europe et en France à la norme UMTS (Universal Mobile Telecommunication System). La 3G permet en particulier un accès haut débit à Internet depuis un téléphone mobile. Son ouverture commerciale en France date de 2004.

AFOM (Association Française des Opérateurs Mobiles)

Association créée en 2002 par BouyguesTelecom, Orange et SFR. En 2009, elle compte 12 membres, tous acteurs de la téléphonie mobile. Elle est née de la volonté des opérateurs de traiter en commun certains sujets d'intérêt général, non concurrentiels. L'objectif est de favoriser un développement durable, harmonieux et responsable de la téléphonie mobile. (Site Internet : www.afom.fr).

AFSSET

(Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail)

Placé sous la tutelle conjointe des ministères de la Santé, de l'Écologie et du Travail, cet établissement public administratif de l'État œuvre dans le

but d'assurer la protection de la santé humaine. (Site Internet : www.afsset.fr). Voir également ANSES.

ANSES

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail est un établissement public placé sous la tutelle des ministères chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation. L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste. Elle contribue principalement à assurer la sécurité sanitaire humaine dans les domaines de l'environnement, du travail et de l'alimentation. Dans son champ de compétence, l'Agence a pour mission de réaliser l'évaluation des risques, de fournir aux autorités compétentes toutes les informations sur ces risques ainsi que l'expertise et l'appui scientifique et technique nécessaires à l'élaboration des dispositions législatives et réglementaires et à la mise en œuvre des mesures de gestion des risques.

Antenne-relais

Le téléphone mobile communique par ondes radio avec l'antenne-relais la plus proche du réseau de son opérateur. Ce réseau transporte l'ensemble des informations reçues ou envoyées par le téléphone mobile (appels téléphoniques, SMS, MMS, e-mails, sonneries, jeux, vidéo, musique, chaînes de télévision...).

Barrettes à l'écran

Leur nombre indique la qualité de la réception. Dans un endroit donné, plus le nombre de barrettes est important, plus la qualité de couverture est bonne et plus la puissance d'émission du mobile est faible. Ceci a deux conséquences : une plus longue autonomie de la batterie et une exposition réduite aux ondes radio, émises par le portable.

Blog

Que ce soit sur ordinateur ou maintenant sur mobile, un blog est un site Web sur lequel un internaute tient une chronique personnelle ou qu'il consacre à un sujet particulier.

Bluetooth

Technologie sans fil permettant de faire communiquer entre eux différents appareils par liaison radio dans un rayon de quelques mètres.

Carte SIM

(Subscriber Identity Module ou Module d'identité de l'abonné)

Carte à puce personnelle et sécurisée qui permet d'accéder à un réseau mobile. Elle stocke les informations relatives à l'abonné (numéro de téléphone, code de sécurité, répertoire...) et à son abonnement (type de forfait, facturation, services...).

Charte

Ensemble de règles et d'engagements volontaires entre plusieurs signataires

(notamment les opérateurs et l'État), essentiellement des codes d'éthiques ou de bonne conduite. Par exemple : la charte sur le multimédia mobile ; la charte d'accès des personnes handicapées à la téléphonie mobile ; les chartes déontologiques incluses dans les contrats liant les opérateurs et les éditeurs de contenu des kiosques et portails, etc.

« Chat »

Communication informelle entre plusieurs personnes sur le réseau Internet, par échange de messages électroniques instantanés. Comme sur Internet, une « chat room » accessible par téléphone mobile est un forum de discussion, un lieu virtuel où l'on se retrouve pour échanger, par écrit, autour d'un thème (sport, musique, cinéma, émission de télévision, sujet d'actualité...). Dans cet espace public, les participants sont anonymes et s'identifient par un « pseudo » (pseudonyme).

CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés)

Institution indépendante chargée de veiller au respect de l'identité humaine, de la vie privée et des libertés dans un monde numérique.

Code PIN

(Personal Identification Number ou numéro d'identification personnel)

Code d'identification personnel permettant de protéger l'accès à une

carte SIM. Il est personnalisable dès la première utilisation du mobile. Il est ensuite demandé chaque fois que l'on allume le portable.

Code PUK

(Personal Unblocking Key ou clé personnelle de blocage)

Code permettant de débloquent une carte SIM si un code PIN erroné a été composé trois fois de suite. Le code PUK est délivré par l'opérateur à la demande du client.

Contrôle parental

Service permettant aux parents de restreindre l'accès aux sites ou aux contenus sensibles sur Internet et maintenant sur le téléphone mobile afin de protéger les publics jeunes. Le contrôle parental a été lancé en 2006 pour les mobiles. Pour l'activer, rien de plus simple : il suffit de contacter le service client de l'opérateur ou de le demander en boutique lors de l'ouverture de la ligne. C'est gratuit.

Courrier électronique

Message envoyé par Internet depuis un ordinateur ou un téléphone mobile à une adresse avec @. Il est également appelé e-mail, mél ou courriel.

DAS (Débit d'absorption spécifique)

Le DAS mesure le niveau d'exposition aux ondes radio quand on utilise un téléphone mobile. Son unité est le

Watt par kilogramme (W/kg).

Le DAS est aussi une caractéristique technique de chaque modèle de téléphone mobile. Il désigne le niveau maximal d'ondes radio auquel l'utilisateur peut être exposé lorsqu'il utilise son téléphone contre l'oreille et que celui-ci fonctionne à sa puissance maximale. En France et dans toute l'Europe, le DAS de tous les téléphones mobiles doit être inférieur à 2 W/kg (tête et tronc). Cette limite est recommandée par l'OMS dans l'objectif de protéger la santé des utilisateurs. En réalité, l'exposition aux ondes radio atteint rarement le DAS du téléphone mobile car celui-ci fonctionne rarement à sa puissance maximale. Dans les zones de mauvaise réception, le téléphone mobile fonctionne à puissance maximale pour maintenir la qualité de transmission. Les autorités sanitaires conseillent donc de téléphoner de préférence dans les zones où la réception radio est de bonne qualité. La qualité de la réception radio est indiquée par le nombre de barrettes sur l'écran du téléphone.

Data

Informations de différentes natures codées en vue de leur enregistrement, leur traitement, leur conservation ou leur transfert via les réseaux Internet et de téléphonie mobile.

Desimlockage

Opération qui consiste à débloquent un téléphone mobile.

Données Voir « data ».

Données personnelles

Informations qui permettent d'identifier directement ou indirectement une personne physique (nom, prénom, adresse électronique, adresse postale...).

Edge

Edge est un acronyme pour « Enhanced Data Rates for GSM Evolution ». Il s'agit d'une évolution de la norme GSM (2G), avec de meilleurs débits. On parle parfois de 2,5G. L'ouverture du 1^{er} réseau date de 2003.

e-mail

Voir « courrier électronique ».

Facebook

L'un des sites Web de réseau social, mettant en relation des personnes proches ou inconnues, par le biais d'un ordinateur ou de l'Internet mobile.

Fil Twitter

Outil de suivi des messages de « micro-blogging » (c'est-à-dire permettant de publier des contenus en format court, de 140 caractères). Voir « Twitter ».

GSM (Global System for Mobile communications)

Système cellulaire numérique de communication avec des mobiles ou entre mobiles, destiné principalement aux communications téléphoniques. Il permet de communiquer et d'échanger des SMS, voire d'accéder à Internet à faible débit (en utilisant les normes GPRS ou Edge, soit ce qu'on appelle parfois 2,5G).



Happy slapping

Fait d'enregistrer et de diffuser avec son mobile des images de violence, réalisées dans ce but.

ICE (In Case of Emergency)

Numéro de téléphone d'un ou de plusieurs contacts de proches enregistrés avec le préfixe ICE dans le répertoire d'un téléphone portable, afin d'aider les premiers intervenants en cas d'urgence (ambulanciers, agents de police,

pompiers, premiers secours...). Aussi appelé ECU (En cas d'urgence).

IM (Instant Messaging ou messagerie instantanée)

Moyen de communication permettant l'échange instantané de messages textuels. Voir « chat ».

IMEI

(International Mobile Equipment Identity ou identité internationale d'un équipement mobile)

Numéro d'identification d'un téléphone mobile. Ce numéro de série, comportant de 15 à 18 chiffres, est inscrit sous la batterie et sur l'étiquette du coffret d'emballage de l'appareil. Il apparaît sur l'écran du mobile lorsque l'on compose le numéro suivant : *#06# Il est nécessaire pour que l'opérateur bloque à distance l'appareil en cas de vol. Il est aussi nécessaire pour obtenir le code de désimlockage.

Internet

Réseau informatique mondial reliant l'ensemble des réseaux interconnectés et utilisant le protocole IP.

Interphone

Interphone est la plus vaste étude épidémiologique menée à ce jour sur le téléphone mobile et la santé dans 13 pays, dont les résultats ont été publiés en mai 2010. Lancée par le Centre International de Recherche sur le Cancer, en 2000, cette étude visait à vérifier l'existence d'un risque entre l'usage du téléphone

portable et les tumeurs du cerveau, du nerf acoustique et de la glande parotide. Les auteurs concluent : « aucune augmentation du risque de gliome ou de méningiome n'a été observé en relation avec l'utilisation du téléphone mobile. Une augmentation du risque de gliome a été suggérée aux niveaux d'exposition les plus élevés, toutefois des biais et des erreurs empêchent d'établir une interprétation causale ». Ils appellent à la poursuite des recherches.

Kiosque

Plate-forme d'un ou plusieurs opérateurs proposant des services mobiles multimédias dispensés par des éditeurs de services. Ces derniers sont tenus d'indiquer les détails de la commande (y compris les tarifs) avant de demander à l'utilisateur la confirmation de son achat.

Kit oreillette

Équipement permettant de discuter les mains libres, sans tenir le terminal contre son oreille, et de téléphoner tout en regardant l'écran du téléphone lorsque l'on est équipé d'un mobile multimédia. Son utilisation éloigne le téléphone du corps et réduit ainsi l'exposition aux ondes radio de la personne qui téléphone.

MMS

(Multimedia Messaging Service ou service de message multimédia)

Message pouvant comporter six fois plus de caractères qu'un SMS et être

enrichi d'un son, d'une mélodie polyphonique, d'une photo haute définition ou d'une image animée. Il peut être consulté depuis un mobile compatible ou une boîte mail (messagerie).

Multimédia mobile

Contenus associant simultanément du texte, de l'image, du son ou de la vidéo, adaptés au mobile (visiophonie, télévision, accès à Internet...).

MVNO

(Mobile Virtual Network Operators ou opérateur de téléphonie mobile sans réseau)

Opérateur qui offre des services de communication pour mobiles en utilisant les ressources techniques d'un ou de plusieurs opérateurs de réseau tiers.

NFC

(Near Field Communication)

Technologie de communication de proximité « sans contact », permettant l'échange d'informations dématérialisé, par exemple le paiement sécurisé par l'intermédiaire d'un mobile.

OCLETC

(Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication)

Organisme qui dépend de la Direction centrale de la Police judiciaire, créé afin de lutter contre la délinquance liée

aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Opérateur

Toute personne physique ou morale exploitant un réseau de télécommunication ouvert au public ou fournissant au public un service de télécommunications proposant des offres de téléphonie fixe, de téléphonie mobile, des accès à Internet ou de la télévision.

Ping call

Type de spam comportant une arnaque. Le principe : un numéro commençant par « 08 » s'affiche sur le mobile, mais le destinataire n'a pas le temps de décrocher. Par réflexe, il rappelle, piégé. Le numéro composé aboutit à une boîte vocale et l'appel est surtaxé, au préjudice de la victime et de son opérateur téléphonique.

Portail

Site qui sert de point d'entrée sur mobile ou sur Internet, pour accéder à des informations, des services, d'autres sites...

Postpayé

Formule tarifaire consistant à payer ses communications sous la forme d'un forfait d'abonnement, supposant un contrat entre le client et l'opérateur.

Prépayé

Formule tarifaire sans contrat consistant à payer d'avance ses communica-

tions pour un montant déterminé, grâce à l'achat de cartes disponibles dans le commerce ou directement via le mobile.

Sexting

Fait d'enregistrer et de diffuser des images d'une personne dénudée ou prises au cours d'un rapport sexuel.

Smartphone

Téléphone dit « intelligent », c'est-à-dire comportant un système d'exploitation (OS), comme les ordinateurs, ce qui permet notamment l'accès à l'Internet.

SMS (Short Message Service ou service de message court)

Service qui permet d'envoyer et de recevoir des messages écrits (textos) sur un téléphone mobile ou fixe. Par extension, nom donné au message lui-même, limité à 160 caractères.

Spam

Message électronique non sollicité, envoyé à de nombreuses personnes, souvent de manière répétitive, par des expéditeurs inconnus ou difficilement identifiables. Certains invitent à rappeler un numéro surtaxé.

Téléchargement (ou « download »)

Opération qui consiste à transférer un fichier informatique depuis un site Internet vers son ordinateur ou son mobile.

Twitter

Outil de réseau social et de « micro-blogging » qui permet à l'utilisateur d'envoyer gratuitement des messages brefs, appelés « tweets », par Internet, messagerie instantanée ou SMS.

UMTS (Universal Mobile Telecommunications System)

Système cellulaire numérique de communication avec des mobiles ou entre mobiles, destiné à offrir une large gamme de services (dits 3G) de voix, de données et d'images. Il permet d'accéder en haut débit à l'Internet et à des contenus multimédias comme la musique ou la télévision, et de communiquer en visiophonie depuis un téléphone mobile ou un ordinateur portable.

Virus

Programme informatique parasite capable d'altérer le fonctionnement d'autres programmes, d'un ordinateur ou d'un mobile.

“L'adoption par tous de règles de savoir-vivre mobile”

8

84 % des Français considèrent le téléphone mobile comme une bonne chose pour la société. Et les adolescents ne sont évidemment pas les derniers !

Le mode d'emploi de cet outil communiquant unique au monde se construit au quotidien, parfois de façon intuitive, au rythme de l'évolution des fonctions disponibles. Avec souvent un décalage de connaissances et d'usages entre les générations. Le mobile, facilitateur de vie quotidienne, est en effet multi-usages, encore plus avec le smartphone. Il est donc nécessaire de donner aux parents les moyens de jouer pleinement leur rôle d'éducateur et de leur permettre d'accompagner leurs jeunes dans l'apprentissage du mobile.

À travers l'AFOM, les opérateurs de téléphonie mobile se mobilisent, à leur côté et en partenariat avec les pouvoirs publics, pour favoriser l'adoption par tous de règles de « savoir-vivre mobile ». Ce guide accorde une large place au respect de l'autre, à l'esprit de citoyenneté, aux règles de civilité pour que l'innovation et la connectivité ne soient pas incompatibles avec le « bien vivre ensemble ».

Il oriente, conseille, donne des repères (budgétaires, fonctionnels). Il informe les parents sur les éventuels risques liés à l'usage des nouvelles technologies. Pour mieux les avertir et apporter des réponses à leurs différentes interrogations.

Chaque situation familiale est particulière et mérite des réponses individualisées. C'est pourquoi ce guide privilégie la mise en situation. Il se veut utile et pratique pour que l'expérience mobile s'épanouisse sous le signe de la confiance et du respect de l'entourage. Ainsi, le mobile sera le « cœur virtuel » de la famille.



Jean-Marie CULPIN
Président de l'Association Française
des Opérateurs Mobiles (AFOM)

“Faire du portable un outil de dialogue parent-enfant”

S

Si le téléphone mobile fait partie intégrante de la vie des adolescents, les parents n'ont cependant pas toujours connaissance des usages qu'en font leurs enfants. Cette méconnaissance s'explique par l'absence de dialogue au sein de la famille autour des questions du mobile. Une enquête d'octobre 2009 cosignée par l'UNAF et Action-Innocence confirme d'ailleurs qu'en dehors de l'équipement le sujet du téléphone portable est peu abordé dans les conversations entre parents et enfants.

Cette difficulté d'échanger sur le mobile ne traduit pas une déresponsabilisation des parents. Au contraire, nombre d'entre eux nous font part de leurs questionnements. Ils s'interrogent, entre autres, sur les attitudes à adopter, sur les dangers de l'outil, sur leur part de responsabilité dans l'éducation au numérique, ou encore sur le bien-être de leur enfant épris de numérique et de mobilité.

Pour l'UNAF, il s'agit donc de permettre aux parents de s'appuyer sur les nouvelles pratiques numériques et le téléphone mobile pour revisiter l'exercice de la parentalité. Cela suppose de faire du mobile un sujet de dialogue et d'échanges au sein de la famille, mais aussi de transmettre aux enfants des principes et des valeurs, et de leur fixer des règles et des limites.

Les parents attendent avant tout des conseils utiles, des clés de compréhension et de décryptage des pratiques numériques, c'est tout le sens de l'implication de l'UNAF dans la publication de ce guide.



François FONDARD
Président de l'Union Nationale
des Associations Familiales (UNAF)

“Garantir une utilisation responsable du mobile”

Depuis une petite quinzaine d’années, le téléphone mobile a envahi notre univers quotidien.

Pour les parents, mettre un portable dans les mains de son enfant, c’est avant tout une question de sécurité. Le portable permet une meilleure coordination au sein de la famille. Il permet également aux adultes d’être joints par leur fils ou leur fille « au cas où il arriverait quelque chose ».

Vu du côté des adolescents, le téléphone mobile c’est avant tout l’outil rêvé pour des communications affectives et sociales hors du contrôle des adultes. En cela, il participe au processus d’émancipation propre à cet âge.

Cela dit, l’évolution de l’offre des mobiles et notamment l’arrivée des Smartphones propose une utilisation qui va bien au-delà de la simple communication. Le mobile n’est plus seulement une alternative au téléphone fixe, il intègre des fonctionnalités de plus en plus avancées : SMS, appareil photo, vidéo, accès à Internet ou géolocalisation...

En ce sens, il est important, au-delà des principes de savoir-vivre comme d’éteindre son téléphone en cours, d’alerter les jeunes sur certaines dérives d’utilisation qui ne doivent pas se banaliser. Ainsi, par exemple, on ne partage pas impunément sur son blog, des photos ou films d’amis pris à la sauvette avec son portable. L’usage décomplexé que font les adolescents de leurs mobiles ne doit pas faire oublier le principe même du respect de la vie privée.

Notre rôle collectif est d’informer en pointant du doigt les risques pour garantir une utilisation responsable du mobile, qui avant tout est un outil du quotidien reconnu.

Dans ce guide à l’usage des parents, l’AFOM et l’UNAF rappellent les règles que doivent intégrer les nouvelles générations, mais mettent également en garde sur certains mauvais usages possibles, dont les effets sont démultipliés par Internet.



Nadine Morano

Secrétaire d’État
chargée de
la Famille et
de la Solidarité,
auprès du
Ministre du
Travail, de
la Solidarité et
de la Fonction
publique.